

# Composteur de Rancy Part Dieu - Infos Utiles

## \*\* Le composteur, on y met quoi ?

Afin de permettre le bon fonctionnement du compost, il est important de respecter quelques règles d'usage assez simple :

Composteur	Poubelle
<ul style="list-style-type: none"><li>• Épluchures de fruits et légumes</li><li>• Marc de café/thé ainsi que le filtre en papier</li><li>• Coquilles d'œufs, concassées pour faciliter leur décomposition</li><li>• Fleurs fanées</li><li>• Pain et déchets à base de pâtes.</li><li>• Sachets de thé, d'infusion et tisane</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plantes malades</li><li>• Viande, notamment les os</li><li>• Poisson, notamment les arêtes</li><li>• Huîtres, moules</li><li>• Produits laitiers</li><li>• Pelures d'orange, de citron ou de pamplemousse</li></ul>



**Pour chaque seau de compost, il faut ajouter deux seaux de sciure puis remuer la matière avec la fourche.**

**Le matériel relatif au fonctionnement du composteur se trouve dans le cabanon, lors de votre inscription nous vous donnerons deux codes :**

- **Un pour ouvrir le coffre à clefs pour permettre l'accès au site (le samedi)**
- **Un pour ouvrir le cadenas du cabanon (pour l'accès à la fourche, à la sciure et au seau)**



**Par mesure de sécurité nous comptons sur votre bienveillance pour ne pas divulguer les code des cadenas à une personne non inscrite sur le projet.**

## \*\* Qu'est-ce qu'une permanence ?

1 permanence = 1 ou 2 personnes présentes ;

En charge de l'accueil, de s'assurer qu'il y a assez de matière sèche et de brasser ;

En charge de l'ouverture ou de la fermeture du bac à disposition, de sortir et ranger la pelle et matière sèche.

## \*\* Les créneaux de permanences :

- **Mercredi**

découpé comme suit : autogestion et dépôt libre de 14h à 18h / **permanence** de 18h à 19h

- **Samedi** : autogestion et dépôt libre de 09h à 11h / **permanence** de 11h à 12h

Le tableau des permanences sera affiché à droite du portail de Rancy Part Dieu.

## \*\* Comment s'inscrire :

Lors de votre inscription nous vous demandons de vous positionner **sur au minimum sur une permanence à tenir au cours de la saison**. Il est à noter que le compost n'est pas accessible pendant les périodes de vacances scolaires.

La participation est validée par une adhésion à la MPT (14€), si vous êtes déjà adhérent vous n'avez pas besoin de souscrire à une nouvelle adhésion.

## \*\*Contact :

Vincent Bouty – [rancypartdieu@salledesrancy.com](mailto:rancypartdieu@salledesrancy.com) 06.88.95.93.21